

SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 51 - AVRIL 2012

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

Editorial

Dans la lettre précédente, sous le titre "Un été particulier", était formulé le souhait de voir préparer l'avenir en remettant en cause certaines pratiques culturelles pour tenir compte de la tendance à la pénurie d'eau.

Ce début avril ne fait que confirmer une situation qui risque de devenir tendue car les réserves des nappes profondes sont au plus bas, ainsi que les débits des rivières.

Selon le B.R.G.M. qui suit les aquifères majeurs du département, les niveaux observés sont tous inférieurs ou équivalents aux niveaux minimaux enregistrés depuis huit ans et il est bien connu que les pluies de printemps ou d'été, quelle que soit leur intensité, ne participent plus à la reconstitution de ces nappes.

Coté Loire, la situation n'est pas meilleure et, selon le bulletin hydrologique de mi-avril, on constate que le débit à Montjean, jusqu'à mi février, est sensiblement de même valeur que celui de 2011 pour la même époque. Ensuite, il oscille entre les débits observés en 2011 et ceux de 1949 qui, pour ceux qui s'en souviennent, étaient particulièrement faibles (50 m³/s en deuxième quinzaine d'août).

Certes, la situation peut évoluer et un "coup de Vienne" peut survenir en plein été, comme cela s'est déjà produit, mais il n'y aura plus que des poussées d'eau ponctuelles.

La répartition des volumes prélevés est de 48 % pour l'irrigation, 24% pour les usages domestiques, 22% pour la production d'énergie et 6% pour l'industrie, selon le ministère de l'écologie. Les besoins pour les usages domestiques, l'énergie électrique et les industries sont des prélèvements dont une grande partie retourne dans les rivières alors que, pour l'irrigation, il s'agit de consommation sans restitution.

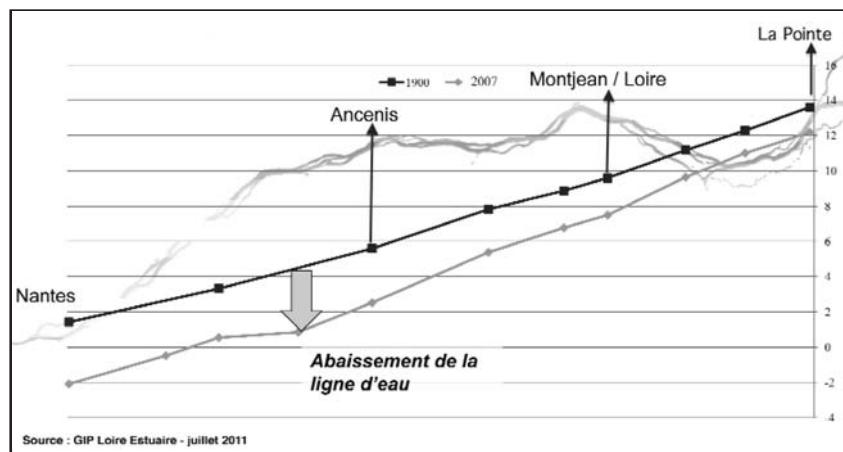
Les domaines où des économies d'eau doivent être recherchées prioritairement apparaissent donc clairement et c'est parce que les solutions à mettre en œuvre sont difficiles qu'il faut s'en préoccuper dès maintenant.

Jacques Zeimert

Reconquête morphologique du lit de la Loire

Complémentaire aux deux actions expérimentales, mais ponctuelles, que sont le double seuil d'Ingrandes/Le Fresne et le remodelage des épis entre le bec de Maine et le Pont de l'Alleud, il a été décidé de réaliser une étude de "Définition d'une stratégie de reconquête morphologique du lit de la Loire entre Les Ponts-de-Cé et l'agglomération nantaise" sous Maîtrise d'Ouvrage du G.I.P. Loire estuaire. Encore une étude diront certains, il n'y a qu'à, etc. En fait, le temps passé n'a pas été du temps perdu car il a permis d'engranger une somme d'informations issues d'expérimentations plus ou moins satisfaisantes, de campagnes de mesures de plus en plus fines, de confrontation d'hypothèses de travail qui ont enrichi la réflexion. Le moment est sans doute venu d'élaborer une stratégie globale qui s'inscrive dans le moyen terme.

Le graphe de la ligne d'eau d'étiage



entre La Pointe et Bouchemaine (ci-dessus) montre bien, qu'en un siècle, l'approfondissement du lit a entraîné un abaissement de la ligne d'eau et qu'il y a, simultanément, une accentuation de la pente. Cela montre bien, aussi, toute l'ampleur du phénomène qui progresse d'environ -1,80 m à plus de - 2,50 m dans la région nantaise. En regard des sections d'écoulement, nous sommes confrontés à des volumes de substrats perdus considérables. Le problème se complique dans la mesure où, dans ce

bief, nombreux sont les bras secondaires dans lesquels les débits ont été déséquilibrés pour satisfaire aux exigences de disposer d'un chenal navigable.

Enfin, pour compliquer le problème, s'il en était besoin, vient s'ajouter le fonctionnement de la partie estuarienne de la Loire, en aval de Nantes où l'augmentation du volume oscillant dans l'estuaire, à chaque marée, a des conséquences sur le surcreusement longitudinal du lit en aval de Nantes et du bassin de marée, en amont de Nantes.

Le contenu de l'étude

Les attendus de cette étude sont :

- d'apporter aux partenaires du PLGN les éléments d'analyse leur permettant de faire le choix d'un scénario de reconquête réaliste au regard des objectifs recherchés et des questions de faisabilité,
- d'identifier et de préfigurer les actions

constituant le programme d'intervention en s'appuyant sur les moyens d'action déjà identifiés dans le cadre des études et expertises précédentes et en proposant des moyens d'intervention si possible novateurs complémentaires,

- d'accompagner les opérations à court terme menées au titre du PLGN 3 en les replaçant dans le programme cohérent d'action,
- de déterminer l'ordre des actions,
- de définir les suivis à mettre en œuvre

suite p.2

Morphologie de la Loire (suite)

pour mesurer l'efficacité des actions du programme.

Bien évidemment, le programme d'intervention à proposer dans cette étude doit prendre en compte :

- Les contraintes réglementaires,
- La faisabilité technique,
- L'usage de la navigation, l'impact sur les crues, l'impact environnemental,
- La restauration des fonctions écologiques, l'amélioration des conditions de connexion des annexes fluviales,
- L'acceptabilité sociale des leviers.

Déroulement de l'étude

Dans une première phase, différents scénarios devront être proposés et analysés au regard des attentes exprimées par les acteurs et usagers du secteur d'étude et du niveau de faisabilité.

Dans un premier temps, une analyse préalable devra expliciter les stratégies envisageables, en indiquant les résultats possibles et les contraintes et risques.

Dans un deuxième temps, il conviendra de fournir aux responsables du Plan Loire, les éléments leur permettant de retenir un scénario préférentiel.

Une deuxième phase consistera à définir, pour le scénario retenu, un programme opérationnel d'actions.

Organisation de l'étude

- Un comité d'experts assiste le GIP Loire estuaire dans la conduite des études.
- La concertation autour de cette démarche s'appuiera sur les dispositifs mis en place : comité d'estuaire et groupe de travail "acteurs-usagers" constitué en 2008/2009.

Le calendrier de l'étude

Après consultation réglementaire, ce sont les bureaux d'étude Hydratec et Asconit qui ont été retenus.

La démarche a été engagée à l'été 2011 avec les acquisitions de données nécessaires.

La première phase de la mission est en cours d'exécution jusqu'à la fin du premier semestre 2012.

Les résultats de la deuxième phase doivent être livrés pour la fin 2012.

Voilà un programme ambitieux qui devrait permettre de définir, jusqu'à l'horizon 2020, une stratégie d'actions cohérentes pour l'ensemble du bief, du bec de Maine à Nantes.

Niveau de la Loire au Moyen Age

Dans la lettre N°49, un article consacré à la "digue submersible de Gohier" nous avait été communiqué par un fidèle adhérent qui nous a fait parvenir récemment le texte de la communication du sieur Dufour devant la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, en 1917. Bien que ce témoignage ne fait que confirmer ce qui est bien connu, le style de la narration, la démarche de l'enquêteur ne laissent pas indifférent et procurent même un certain plaisir. Enfin, la conclusion est encore d'une actualité brûlante et éternellement moderne : "tout se paye et le progrès, s'il existe, se fait toujours au détriment de quelqu'un".

Bonne lecture

La chapelle de la Vierge de l'église Saint-Maurille de Chalennes est bien connue et je n'entreprendrai pas de la décrire ici mais les travaux qui y ont été faits ces années passées m'ont permis de constater un détail précis de la construction qui n'est peut-être pas sans intérêt et qu'il m'a paru utile de consigner quelque part.

C'est un lieu commun de dire que nos églises romanes de la rive gauche de la Loire ont été peu à peu enterrées par suite de l'exhaussement du sol qui a suivi l'élévation progressive du plan d'eau du fleuve. Montsoreau, Saint-Hilaire, Les Tuffeaux, Trèves, Cunault, Le Thourel, Saint-Rémy, tous ces vieux sanctuaires sont encavés et envahis par les eaux des crues. Il est au moins probable qu'à l'époque où ces églises ont été assises, elles ont été mises au-dessus des atteintes du fleuve et qu'elles subissent aujourd'hui un dommage que l'état des lieux, au jour de leur construction, ne faisait pas envisager.

.....

L'église est assise sur un rocher tout au bord de la Loire, l'eau baigne les murs mais le parvis a été mis en harmonie avec le terrain voisin remanié souvent au cours des siècles. Et comme il arrive que les quais de Chalennes soient noyés, l'eau, du même coup, pénètre dans l'église surélevée de moins d'un mètre sur les trois marches de son entrée.

Cela est l'état actuel, il ne surprenait personne, on avait constaté partout le même fait, il était consacré par une phrase vague sur l'effet des levées et turcies qui, depuis le XIIe siècle, font à la Loire un corset de plus en plus étroit.

On a mis des ouvriers autour de notre gracieuse Vierge au pilier et on a cherché, non pas à refaire, heureusement, mais à remettre en évidence les quelques jolis détails qui s'effritaient là sous la poussière.

Ces travaux m'ont mis à même de résoudre un petit problème de fait et j'en apporte la solution devant vous pour servir et valoir ce que de droit. Il y a assez de juristes et de basochiens ici pour que j'emploie ce protocole de procès-verbal.

Les voûtes du petit édifice retombent le long des murs latéraux sur des colonnes qui s'enfoncent dans le sol. Avant les travaux, la base de ces colonnes paraissait être une œuvre nouvelle, sans rapport avec le style général et j'avais toujours supposé quelque nivellement rendu d'ailleurs évident par la déformation du vaisseau. Les ouvriers étaient là, le carrelage arraché et, l'architecte Dussauze le permettant, j'ai pu entreprendre des recherches à l'appui du mur nord, celui qui est battu par la rivière au droit de l'une des colonnes. Tout de suite, cette colonne est apparue brisée, sans appui et sans soubassement.

Nous étions dans un sol artificiel de gravois et de débris que je fis déblayer à la pelle. Le trou s'agrandissait d'heure en heure, il sortait un peu de tout de l'excavation et jusqu'à des débris sculptés qui vont du XIIIe au XVe siècle ; la colonne brisée restait suspendue et le fond n'apparaissait pas.

A 1,10 m de profondeur, la pioche rencontra un carrelage. Première émotion, mais ce carrelage ancien, fait en carreaux de 0,16 centimètre, n'offrait rien de définitif ; il se raccordait directement à la muraille où persistait la trace de la colonne interrompue et ne présentait aucun point d'appui pour le fût brisé et pendant là-haut.

Il fallait aller plus bas et nous y allâmes avec d'autant plus d'ardeur que ce carrelage me laissait espérer, sur le sol primitif, un bel appareil de briques vernies, pour le moins.

A 0,20 centimètre sous le dallage, nous avons mis en évidence un dé de

Niveau de la Loire (suite)

tuffeau lié dans le mur, formant une saillie de 0,22 centimètre sur 0,30 de largeur et 0,27 de hauteur, assis sur le rocher même. Le fil à plomb amenait la colonne sur ce tuffeau qui, à coup sûr, a servi de base à la construction décorative.

Pas trace d'ailleurs du dallage primitif - J'avais une fois de plus pioché pour rien.

Pour rien ? non.

Il sautait aux yeux, et j'espère l'avoir rendu visible pour vous-mêmes, que nous étions là sur le sol primitif de l'église Saint-Maurille à 1,47 m au-dessous du parvis actuel, en présence de la base de la colonne restée à sa place, inutile et ensevelie, pendant qu'on relevait sur sa tête l'édifice qui perdait à tout coup quelque chose de ses lignes et de sa grâce.

Ainsi, la chapelle de la Vierge, le chœur et le sanctuaire, toute la partie ancienne de l'église aurait été remblayée d'un mètre et demi depuis le XIIIe siècle.

.....

Les maîtres maçons du XIIIe siècle avaient à coup sûr bâti leur église hors d'eau et comme la Loire vient cerner au moins une fois par lustre l'autel de Saint-Maurille, il n'est point téméraire de supposer que le plan d'eau s'est élevé de plus de deux mètres depuis qu'on a assis le vieux sanctuaire sur le rocher des Malpalvés.

Cet aperçu un peu précis ne m'a pas paru tout à fait inutile. C'est un témoignage à garder, un point de repère qui nous reporte à une époque où la Loire presque libre et sauvage, sans beaucoup de digues ni de barrages et déjà navigable, ne se défendait pas encore contre les entreprises des hommes.

.....

La nature a ses raisons, elle permet quelque fois que nous contrariions ses desseins, mais elle ne laisse jamais prescrire ses droits. Des terres gagnées sur le fleuve ont fait autrefois noyer les villages et les exigences de la navigation vont aujourd'hui mettre à néant les gains anciens. Tout se paye et le progrès, s'il existe, se fait toujours au détriment de quelqu'un.

Mais ceci serait plutôt de la philosophie et ce n'est point l'objet de ma communication.

G. Dufour

Brèves

Franchissement sous la Loire

Sous ce titre étrange il s'agit de renforcer le réseau de gaz naturel du secteur Sud Loire d'Angers en raccordant les canalisations situées au nord et au sud de la Loire. Plus particulièrement, il s'agit de traverser la Loire, depuis l'espace de promenade en aval de l'Authion à Ste Gemmes-sur-Loire, jusqu'au-delà de la Levée de St Jean-de-la-Croix, légèrement en aval du Bois Boureau puis, ensuite, de traverser le Louet en aval du Bosquet, aux Ponts-de-Cé.

Pour ce faire, GrDF (Gaz réseau Distribution France) a retenu la technique du forage dirigé qui permet de franchir un obstacle dans le sous-sol à une profondeur adaptée au faciès géologique et qui peut varier de 10 à 20 mètres. Cette technique, bien maîtrisée, impose cependant la mise en œuvre de moyens techniques importants en tête des forages et de disposer d'un espace linéaire au débouché des forages pour préparer la canalisation de 200 mm de diamètre. (environ 1000 m pour la Loire et 300 m pour le Louet).

Le forage sous la Loire est totalement situé en site classé et les deux forages sont aussi en site NATURA 2000, en zones réglementées par des PPRi, etc. c'est dire les précautions qui doivent être prises. Le dossier a été soumis à l'avis de la Commission départementale des sites et paysages et l'Inspecteur des sites a formulé des dispositions rigoureuses concernant la protection des sols avant le début des travaux, la gestion des plateformes durant les travaux et la remise en état des espaces, en fin de chantier.

Les travaux de forage devraient débuter en juillet et la mise en place des tubes, y compris ceux assurant la liaison entre Loire et Louet, terminée avant fin novembre.

Usine Cannelle

Il s'agit de l'usine Cannelle, aux Ponts-de-Cé, qui a suscité, en son temps, une forte polémique. Dans sa lettre N° 44, la Sauvegarde de la Loire angevine expliquait, dans le détail, pourquoi le projet Eiffage, soutenu par la municipalité de l'époque, était en totale contradiction avec une gestion respectueuse de l'environnement naturel et architectural du site des Ponts-de-Cé. La lettre N° 45 publiait des documents devenus alors publics pour illustrer ces prises de position. Par delà le combat associatif, avec Port des Noues, la vox

populi a tranché en procédant à un changement de municipalité. La sagesse populaire, en quelque sorte... Comme il fallait s'y attendre, Eiffage, comme cela était son droit, a engagé plusieurs recours juridiques dont l'annulation du refus de permis de construire. Le tribunal administratif a rejeté dernièrement ce recours au motif, entre autre, que "*ce projet présente un effet de rupture architecturale sensible dans un périmètre inscrit au patrimoine mondial de l'humanité....constitué principalement de maisons d'habitation à un étage en tuffeau, sous toiture à pentes en ardoises*" (Courrier Ouest 26 nov. 2011). Dans la lettre N° 45, il était écrit, entre autre : "*le parti pris architectural, le volume des constructions et leur hauteur ne s'intègrent pas du tout dans l'environnement architectural urbain de ce front de Loire*". A croire que le Tribunal Administratif a de saines lectures.....

Renforcement de la Grande Levée

Le renforcement de la levée de protection du Val d'Authion est inscrit dans le Plan Loire Grandeur Nature de 2000 puis le suivant. Chacun a pu voir ces travaux consistant en l'enfoncement de palplanches, en l'élargissement et le renforcement du pied de levée, etc. travaux importants qui ont pour but de renforcer la solidité de la levée donc de minimiser les risques de rupture. A ce jour, ce sont 41 M€ de travaux qui ont été réalisés et, si les financements sont mis en place, ce sont 16 M€ de travaux qui seront réalisés en 2012 mais le programme devra être poursuivi après 2012 pour arriver à son terme. Un vaste chantier délicat à mener tant sur le plan technique qu'humain car, en particulier pour l'élargissement du pied de levée coté val d'Authion, il déborde sur des propriétés privées. Rappelons que, simultanément à ces travaux de renforcement, une étude de danger est en cours (voir lettre d'information N° 48) qui devrait être terminée fin 2012.

Tous ces travaux et études devraient faire en sorte que le val d'Authion soit à l'abri d'une rupture de la levée avec les conséquences catastrophiques que cela entraînerait mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas, un jour, lors d'une crue exceptionnelle, un débordement de celle-ci. Il conviendrait de maîtriser cette surverse en sélectionnant des lieux à moindre risque pour les personnes, cela est une autre question.

Bouchures de Loire

Il s'agit des ouvertures qui sont pratiquées dans les murets de la Grande Levée, coté Loire, pour permettre l'accès au fleuve. (cf. Lettre n° 50). Notre veille attentive sur ce sujet a entraîné une réunion de travail avec les services concernés, début janvier. Le problème est qu'il existe 368 bouchures à obturer en cas de prévision de grande crue (la dernière remonte à 1982) ce qui représente 4 jours de travail. Effectuée, par le passé, d'une manière plus ou moins artisanale, la méthode et les moyens ont été améliorés pour être plus efficaces mais la DDT⁽¹⁾ estime que 120 à 150 bouchures devraient être fermées définitivement. Si, dans certains cas cela s'avère possible car elles sont des ouvertures informelles débouchant simplement en haut de talus, dans d'autre cas, nombreux, elles correspondent à des fonctions spécifiques avec un escalier descendant jusqu'au fleuve. Ces ouvertures possèdent souvent des retours en pierre taillée avec une gorge pour placer les bâtardeaux d'obturation. Tous ces ouvrages appartiennent au patrimoine vernaculaire des bords de Loire et sont le reflet des activités passées. Il convient donc de concilier la conservation de ce patrimoine avec les exigences sécuritaires.

De cette réunion de travail, il ressort qu'un plan d'interventions doit être établi pour tout le linéaire de la levée. Pour ce qui concerne le site classé, la procédure réglementaire doit être suivie. Enfin, l'Architecte des Bâtiments de France a suggéré que, pour les bouchures dont l'intérêt patrimonial est indéniable et dont l'obturation est nécessaire, cela soit réalisé avec des éléments de bois goujonnés sur le socle de manière à faire apparaître la fonction initiale simultanément à la nouvelle fonction.

Il semble ressortir de cette rencontre une nouvelle vision du sujet, moins travaux publics et plus patrimoniale. C'est ce que l'association souhaitait.

Motonautisme sur la Loire

Depuis plusieurs années, des riverains, des pêcheurs, des promeneurs et

(1) D.D.T. Direction Départementale des Territoires

même des maires se plaignent de la pratique du jet-ski sur la Loire, sources de pollutions sonores, de vagues qui détériorent les rives et de gaz d'échappement polluants. A n'en pas douter, ils ont d'autant plus raison que le règlement de navigation sur la Loire, en Maine-et-Loire, interdit l'utilisation de ces engins quelque soit l'endroit. Le sujet devenait ambigu pour la partie de la Loire commune aux deux départements c'est-à-dire en aval d'Ingrandes jusqu'à La Varenne, en l'absence de réglementation en Loire-Atlantique. Dès avril 2007, l'association avait écrit au préfet de Maine-et-Loire pour que le règlement de navigation en Loire-Atlantique soit en harmonie avec celle du Maine-et-Loire. Pour des raisons pas toujours compréhensibles, il est des dossiers qui s'enlisent. Les demandes devenant, de toutes parts, de plus en plus pressantes, ce dossier a été confié au Sous-Préfet d'Ancenis qui, avec sagesse, a organisé plusieurs réunions avec les différentes parties prenantes pour entendre leurs points de vue. Pour ce qui concerne la Sauvegarde de la Loire angevine, la position est restée constante depuis 2007 à savoir que, pour le Maine-et-Loire, la réglementation faisait l'objet des arrêtés préfectoraux des 6 août 1996 et 16 avril 1997 qui résultaient d'une longue concertation préalable ayant abouti à un consensus acté par ces arrêtés préfectoraux de référence qu'il convenait de ne pas remettre en cause.

Lors de la dernière réunion de fin janvier, il a été admis que la réglementation du Maine-et-Loire restait en l'état et une réglementation spécifique pour la Loire-Atlantique a été présentée.

Pour ce qui concerne le Maine-et-Loire, rappelons que les arrêtés en question stipulent que la pratique du ski nautique est permise sur les quatre plans d'eau suivant :

- Montsoreau, du château au pont
- Le Thoueil, de la cale de Fraysse à la queue de l'île de Baure
- Les Lombardières, en aval du pont au port de La Possonnière
- Montjean, de la tête du buisson Clémenceau à La Grande Maison

Il est précisé, en outre, "qu'à l'exclusion du ski nautique, toutes activités sportives de vitesse pratiquées par des bâtiments motorisés ou engins motorisés (scooter nautique, aéroglisseur, hydroglisseur, etc.) sont interdites sur la Loire et les plans d'eau précités".

Le dernier article stipule, entre autre, "que le commandant du groupement de gendarmerie et les maires des communes riveraines sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de l'arrêté".

Il faut maintenant que tout cela soit respecté.

Le devenir des seuils d'Ingrande - Le Fresne

L'arrêté préfectoral autorisant la réalisation de ces ouvrages expérimentaux prévoyait la constitution d'un comité de suivi qui a été réuni, pour la première fois, en janvier 2001. Ce comité a été ensuite réuni assez régulièrement jusqu'en décembre 2006, date d'échéance des financements mis en place pour cette opération. Ce comité de suivi a été à nouveau convoqué en avril 2011, pour suivre les travaux d'étude confiés à la SOGREAH. (cf. Lettre N°49). Une seconde réunion, tenue en juillet 2011, a été consacrée à la présentation de six scénarios proposés par la SOGREAH, afin d'affiner les choix. (cf. Lettre n°50).

Lors de la troisième réunion du comité consultatif (fin mars 2012), la SOGREAH a proposé trois scénarios susceptibles d'être retenus pour être étudiés en détail :

- Effacement total des boudins, accompagné de l'arasement des chevrettes du bras sud et raccourcissement des épis de l'amont,
- Ouverture de l'épi à radier aval,
- Ouverture de l'épi à radier aval et création d'un troisième seuil entre les deux actuels.

Lors de cette réunion, il est apparu que les deux premières hypothèses de travail devaient être retenues pour être étudiées d'une manière approfondie afin de disposer des éléments permettant le choix de l'option définitive.

L'échéance de ce choix est prévue pour fin 2012.

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS
association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Conseil d'administration : Président : J. Zeimert - Vice-Président : J-P. Gislard - Secrétaire : M. Gicquel - Trésorier : G. Cougnaud
administrateurs : J-C. Beaudoin - G. Deniau - P. Gaubert - M. Lietout - J. Tharault

Directeur de la publication : Jacques Zeimert président de La Sauvegarde de la Loire angevine

Rédacteur en chef : J. Zeimert - Impression : Welcome Service Copy - ANGERS

Dépôt légal : avril 2012 - numéro ISSN : 1760-0162

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>

courriel : contact@sauvegarde-loire-angevine.org